



La reconstruction de l'Irak : abus de langage, abus de pouvoir

Marc Lavergne

► To cite this version:

Marc Lavergne. La reconstruction de l'Irak : abus de langage, abus de pouvoir. 2003. halshs-00638148

HAL Id: halshs-00638148

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00638148>

Preprint submitted on 4 Nov 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La reconstruction de l'Irak : abus de langage, abus de pouvoir

Marc Lavergne

4 novembre 2003

La reconstruction de l'Irak, objet de la conférence réunie en octobre 2003 à Madrid sous l'égide de l'ONU, est provisoirement passée au second plan des préoccupations internationales devant la montée de la résistance armée à la présence de la coalition occidentale dans le pays. Il est pourtant difficile de dissocier l'enjeu de la stabilisation politique du pays de celui de son rétablissement économique. Mais les engagements pris à Madrid doivent être évalués à l'aune des réticences des pays invités à contribuer au tour de table américain.

Sur les 50 milliards de dollars considérés comme nécessaires à la reconstruction de l'Irak, 36 milliards seulement ont été promis par les pays participants, dont 20 par les Etats-Unis eux-mêmes. Mais ils doivent encore être approuvés par le Congrès américain, à côté des 66 milliards de dollars demandés pour couvrir les dépenses militaires liées à l'occupation... Quant aux dons, ils ne représentent que 4 milliards de dollars au total, une fois défalqués les prêts qui ne peuvent être assimilés à une « aide » que dans la mesure où leurs conditions seraient plus favorables que celles du « marché » international des capitaux.

Mais l'énoncé pêle-mêle, depuis la fin de la guerre, du coût de la guerre pour la coalition, des destructions provoquées par les bombardements, puis de l'occupation du pays, et enfin de la reconstruction, donne l'image d'une grande confusion.

La reconstruction : un problème de sémantique

La première question à laquelle il n'a, semble-t-il, pas été répondu est la suivante : qu'entend t-on par « reconstruction » de l'Irak ? L'idée sous-jacente serait celle d'un pays en ruines, qu'il s'agit pour la « communauté internationale » de reconstruire, dans un élan collectif de générosité et d'intérêt bien compris. Mais l'idée que l'Irak est en ruines est en contradiction avec ce qui a été dit d'une guerre attentive, par ses frappes chirurgicales, à ne pas endommager les infrastructures ni le potentiel économique du pays et à épargner au maximum la population civile. Les état-majors avaient même vanté durant la guerre les progrès importants dans la précision des frappes aériennes réalisés par rapport à 1991... Alors, puisque reconstruire signifie « rendre à un état antérieur », de quelle antériorité s'agit-il ? L'état de l'Irak avant la guerre de mars 2003 ? Celui d'avant l'embargo ? Celui d'avant la guerre Iran-Irak ? Celui d'avant l'accession du Baas au pouvoir ? On voit que la notion de reconstruction stricto sensu n'a pas sa place ici, à moins de lui adjoindre celle de « développement », comme dans le cas du plan Marshall et de la BIRD après la guerre en Europe occidentale.

Certes, l'Irak, deuxième détenteur mondial de réserves pétrolières avec 112 milliards de barils de réserves prouvées, ne produit plus que 1,5 million de barils par jour, dont 0,9 sont exportés. La baisse est de 50 % par rapport à la production d'avant guerre ; mais à qui faut-il imputer les dégâts causés aux infrastructures ? A des bombardements ciblés, peut-être, mais surtout au pillage et à la destruction du matériel dans les installations pétrolières, tout comme les sabotages de l'oléoduc

Kirkouk-Ceyhan en Turquie, ou de celui qui alimente la raffinerie de Dora près de Bagdad : ces faits sont postérieurs à la guerre et ont été engendrés par une occupation américaine pour le moins maladroite et par la résistance qu'elle entraîne. On peut donc s'interroger sur la validité morale, voire juridique, de la volonté d'imposer au peuple irakien la facture de ses réparations.

Mais d'une manière générale, on pressent que la reconstruction de l'Irak vise la réparation des méfaits de l'embargo imposé par l'ONU pendant une dizaine d'années. Ce serait donc au peuple irakien de financer, avec intérêts, par entreprises occidentales interposées, la réparation des dommages subis du fait d'un embargo qui lui était imposé (et qui a servi, mais ceci est une autre histoire, à renforcer la poigne du parti Baas sur la société) ! N'y a-t-il pas quelque indécence, tant pour les Américains en ce qui concerne les dégâts occasionnés par une guerre que les Irakiens n'ont pas réclamée, et pour laquelle ils ne sont pas tenus pour responsables, que pour l'ONU qui a pris les Irakiens en otages avec l'embargo durant plus de dix ans, à faire payer à ceux-ci la note de la reconstruction ?

De quelle reconstruction s'agit-il donc ? On parle d'usines obsolètes à rénover, et l'on imagine donc, faute d'avoir parcouru la liste des projets à financer, qu'il s'agit de réparation d'infrastructures, de l'appareil de production, de logement, d'éducation et de santé, en priorité. Il ne s'agit sans doute pas de « restauration » : l'objectif n'est pas de répondre aux besoins d'hier, mais à ceux de demain. Donc de faire des choix stratégiques pour l'économie et la société irakiennes, en termes de développement urbain, d'articulation territoriale, d'implantations industrielles, éventuellement de filières technologiques, de réseaux de services et de communication... Ces choix engagent l'avenir du pays, demandent une cohésion d'ensemble, et pour cela une concertation, c'est-à-dire un plan et pas seulement un programme.

L'essentiel des besoins recensés se situe dans le secteur pétrolier : sa remise en état coûterait 40 milliards de dollars, sur les 50 à 75 présentés par les Américains comme nécessaires pour « remettre en marche » le pays. La priorité accordée à ce secteur montre le primat des préoccupations américaines visant à affaiblir les positions dominantes de l'Arabie saoudite et de l'Iran comme exportateurs, et une conception réductrice de la vocation de l'Irak, qui se voit assigner un avenir d'Etat rentier du pétrole, reléguant au second plan ses autres besoins et ses multiples capacités. Du point de vue irakien, on peut s'interroger sur la pertinence d'un tel choix : le pétrole était censé financer la reconstruction, mais cette perspective s'éloigne, et le problème est maintenant de trouver les fonds pour le rétablissement de la production pétrolière. On peut également se demander si la reconstruction du secteur pétrolier n'est pas en contradiction avec la reconstruction au sens large : elle va conduire à privilégier les bassins de production, au nord et au sud, par rapport aux autres régions, alors que le pays a avant tout besoin d'une répartition équitable des efforts, pour ne pas donner prise aux rancoeurs et aux frustrations communautaires et régionales. D'autre part, le développement de l'Irak a déjà trop souffert aux cours des décennies écoulées du « syndrome hollandais » qui guette tous les pays monoproduit d'une matière première. L'exemple de l'Arabie saoudite, dont le PIB/tête a baissé de 60 % depuis 1980, et se retrouve désormais au 65^e rang mondial, avec un déficit de 12 milliards de dollars de sa balance commerciale et une dette équivalant à 102 % de son PIB en 2002, pourrait faire réfléchir les Irakiens. D'autant

que le développement industriel d'un pays rentier est bridé par la force de sa monnaie, qui l'empêche de se rendre compétitif à l'exportation...

Libération ou changement de maître ?

On le voit, il y avait sur le thème de la reconstruction matière à débat autour des choix impliquant des rationalités économiques différentes : la répartition spatiale des crédits et les besoins sociaux n'ont pas été pris en compte, au profit d'une rentabilisation rapide de la ressource en hydrocarbures.

Au-delà de l'abus de langage, il y a donc un abus de pouvoir manifeste : on ne voit pas que le programme de reconstruction ait été discuté par des représentants qualifiés de la population irakienne, ni même par le gouvernement intérimaire mis en place par la coalition. Dès la fin de la guerre, le Congrès avait voté une enveloppe de 2,4 milliards de dollars pour la reconstruction et l'aide humanitaire. Sur ce montant, 600 millions de dollars avaient été affectés à la firme Halliburton, dont le vice-président avait été le PDG de 1999 à 2000. Aucun appel d'offres n'avait précédé cette attribution de marché, qui englobait la filiale Kellogg, Brown et Root de Halliburton. Cette société qui a obtenu pour dix ans le monopole du ravitaillement des troupes américaines dans le monde, a déjà été convaincue de surfacturation de ses services en Bosnie : le procédé pose donc un problème d'égalité de traitement entre les entreprises américaines concurrentes, entre celles-ci et d'autres compagnies étrangères au-delà du déni de souveraineté infligé aux responsables irakiens. L'abus de pouvoir manifeste des autorités américaines vis-à-vis de l'Irak va même plus loin, puisqu'il semble que le contrat inclut non seulement la remise en état des installations pétrolières, mais même la distribution des produits, alors que la résolution 1483 de l'ONU accorde à celles-ci les pleins pouvoirs dans la gestion des ressources du pétrole.

Dans le secteur des travaux publics, la part du lion a été réservée, dès le mois d'avril aux trois groupes américains Louis Berger, Fluor et Bechtel, au détriment des entreprises britanniques !

Non seulement le programme de reconstruction n'a pas été établi avec la participation de représentants du peuple irakien, ne leur a pas été soumis, mais les conditions de financement elles-mêmes semblent avoir été fixées unilatéralement. Au lieu d'après négociations, comme il est de rigueur, sur les taux d'intérêt, sur les périodes de grâce, sur des conditions non-financières de remboursement des prêts, (éventuellement sous forme de troc en échange de pétrole) à prix fixé à l'avance, les annonces médiatiques n'ont porté que sur l'octroi de sommes par tel ou tel pays, comme le Japon. Devant l'insuffisance des offres financières des pays approchés, les autorités américaines envisagent même de financer la reconstruction en gageant ces dépenses sur les recettes futures du pétrole, sous forme d'une titrisation obligataire assurée par les banques d'affaires de Wall Street appuyées par l'Eximbank. La formule remplacerait le financement habituel de ce genre d'opérations par crédit bancaire, ce qui aurait pour avantage de court-circuiter les grandes banques européennes, familières de ce type d'opérations.

Cet unilatéralisme correspond juridiquement à une vente forcée, qui pourrait à bon droit être dénoncée. Il en va de même, d'ailleurs, pour les dons, qui n'impliquent aucune obligation d'acceptation pour le bénéficiaire, dans la mesure où ces aides

sont, on le sait, liées pour l'essentiel, c'est-à-dire qu'elles servent pour les Etats donateurs de subventions et de soutiens à leurs entreprises.

Le gouvernement intérimaire irakien n'a pas pu faire prévaloir les intérêts du peuple irakien dans la gigantesque partie de Monopoly en cours et n'a d'ailleurs pas reçu de mandat clair pour le faire. C'est toute la différence avec l'acceptation du plan Marshall après-guerre par l'Europe occidentale, dont on se rappelle qu'elle fut le fait de gouvernements démocratiquement élus, qu'elle impliquait un choix de société si radical qu'elle coupa durablement l'Europe en deux, l'Europe de l'Est étant empêchée par Moscou d'y souscrire.

Il reste à se demander quel rôle joue l'ONU dans cette affaire : elle a décidé unilatéralement, le 22 mai 2003, de mettre fin au programme « Pétrole contre nourriture », rendant caducs 10, 5 milliards de contrats en cours concernant des produits de première nécessité vitaux pour les Irakiens, et mettant les entreprises fournisseuses dans des situations difficiles ; les Américains se sont ainsi engagés à rembourser à leurs alliés les créances qu'ils détiennent sur l'Irak. Pour la seule Bulgarie, elles s'élèveraient à 1, 7 milliard de dollars : là encore, qui va payer ?

L'ONU, confrontée à l'alignement européen sur les Etats-Unis avec la résolution 1511 du Conseil de sécurité validant l'action de la coalition, à la division et à l'impuissance des Etats arabes étalées au Xè sommet de l'Organisation de la Conférence Islamique en Malaisie et au silence de la Russie, entérine ce rapport de forces, mais elle défend aussi ses intérêts propres d'organisation, de bureaucratie dans une certaine mesure indépendante de ceux de ses mandants. Manifester son existence, son utilité aux yeux des Etats-Unis lorsque ceux-ci ont besoin de sa « couverture », fût-ce au détriment des intérêts de l'Irak, c'est un moyen pour elle de garantir sa survie, à la fois politique et financière.

Ce programme de reconstruction n'en risque pas moins de rester lettre morte, tant que la stabilité et la sécurité ne seront pas rétablis en Irak. Or si la simple présence américaine, avec son cortège de maladroites sanglantes, devient rapidement insupportable à la population irakienne, bien au-delà des actions de déstabilisation des tenants de l'ancien régime ; cela ne préjuge pas favorablement de la venue de techniciens, d'ingénieurs, d'experts de toute nature chargés de mettre en œuvre ce programme et les pays engagés, de manière plus ou moins volontaire, aux côtés des Etats-Unis, risquent fort de se cantonner dans un prudent attentisme, voire de prendre leurs distances vis-à-vis d'une politique vouée à l'échec.